



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 8101

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur sur les inquiétudes exprimées par les artisans taxis à la suite de déclarations officielles sur leur profession qui bénéficierait de « rente de situation ». Leurs représentants souhaitent que soient entendues leurs légitimes aspirations à travailler dans un cadre réglementaire, qui garantit la qualité, la sécurité et la continuité de leur mission de service au public. Il lui demande ses intentions en réponse des attentes des artisans taxis.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a confié le 31 octobre 2007 à M. Pierre Crassineux, préfet, président-directeur général de la société des autoroutes du Nord de la France, le soin de mener la concertation avec les représentants de la profession de taxi sur l'évolution de l'environnement réglementaire de la profession, et notamment sur les conditions de mise en conformité de leur régime fiscal avec la directive communautaire du 27 octobre 2003 relative à la taxation des produits énergétique et de l'électricité. Par ailleurs, la Commission pour la libéralisation de la croissance française qui vient d'être mise en place par le Gouvernement et présidée par M. Attali sera amenée à examiner la réglementation et le fonctionnement de l'ensemble des secteurs d'activité réglementés, y compris le secteur des taxis. Cette commission n'ayant pas encore rendu son rapport, il paraît difficile de préjuger du résultat de ses réflexions et, en particulier, du contenu d'éventuelles propositions de réforme portant sur l'exercice de la profession de chauffeur de taxi. Il va de soi que si des propositions de ce rapport devaient porter sur l'exercice de cette profession, une évaluation précise des répercussions économiques et sociales d'éventuelles modifications réglementaires serait effectuée par les services de l'État concernés.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8101

Rubrique : Taxis

Ministère interrogé : Entreprises et commerce extérieur

Ministère attributaire : Entreprises et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6458

Réponse publiée le : 25 décembre 2007, page 8250